

AFFAIRE N° 10 - Ratification d'une dépense d'un montant de 48.000. Fr relative à la confection d'uniformes pour les gardiens de bureau de la Mairie.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir approuver la facture de M. Paul FERRERA, tailleur d'habits à St-Denis, du 18 Décembre 1963 de la somme de Quarante huit mille francs, pour confection de complets pour les garçons de bureau.

La dépense est imputable sur les crédits de l'article 602 " Habillement " , de l'exercice 1963./.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
le 7 Avril 1964
P/le Maire,*

*Secrétaire Général
M. J. Cluchaud*

Le Maire : Vous savez, Messieurs, que dans les Mairies il est de tradition que le corps des gardiens de bureau soit un corps d'Huissiers, notamment lorsqu'il s'agit du chef-lieu d'un Département.

Or il faut bien dire que l'uniforme kaki que nous donnons à nos agents n'est pas un uniforme. Je propose qu'à l'avenir, il soit prévu en tergal bleu comme celui des sapeurs-pompier.

La suggestion du Maire est adoptée à l'unanimité.